



EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

GEORGE PAU-LANGEVIN
MINISTRE DES OUTRE-MER

AXELLE LEMAIRE
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU
NUMÉRIQUE
AUPRÈS DU MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 15 septembre 2014
N° 030

Haut et très haut débit mobile Outre-Mer : le Gouvernement fixe ses objectifs pour les attributions de fréquences

Le Gouvernement a fixé les objectifs auxquels devront répondre les prochaines attributions de fréquences pour le haut et le très haut débit mobile Outre-Mer, à l'issue d'une consultation publique conjointe avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

Les nouvelles fréquences qui seront attribuées à La Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy permettront aux opérateurs de télécommunications d'y offrir de meilleurs services à haut débit (3G) et, pour la première fois, de proposer à leurs clients du très haut débit mobile (4G).

Emmanuel MACRON, ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, George PAU-LANGEVIN, ministre des Outre-mer, et Axelle LEMAIRE, secrétaire d'État chargée du numérique, ont indiqué à l'ARCEP que le cahier des charges qu'il lui revient d'établir devra :

- permettre le développement rapide du très haut débit outre-mer, avec des offres aussi attractives que celles proposées en France hexagonale, en termes de niveau de service, de couverture, et tout particulièrement de prix, afin de poursuivre l'action engagée par le Gouvernement contre la vie chère dans les outre-mers ;
- assurer un niveau de concurrence satisfaisant, qui favorisera le développement de l'ensemble de la filière télécoms locale, au service de l'activité et de l'emploi outre-mer.

Emmanuel MACRON, George PAU-LANGEVIN et Axelle LEMAIRE, rappellent que le développement du haut et du très haut débit dans les territoires ultra-marins répond à une attente forte de la part des habitants et une opportunité pour ces territoires : il s'inscrit dans la politique menée par le Gouvernement en faveur de l'investissement dans des infrastructures numériques de très haut niveau, au bénéfice des particuliers comme des entreprises.

Ces investissements constituent aussi un levier pour poursuivre l'aménagement numérique du territoire, un soutien à l'innovation, à l'activité économique, à la compétitivité et à l'emploi local.

Sur cette base, l'ARCEP proposera au Gouvernement, pour homologation, un projet de cahier des charges afin de procéder, d'ici la fin de l'année, au lancement de l'appel à candidatures.

Contacts presse

Cabinet d'Emmanuel MACRON : Tél. 01 53 18 45 13

Cabinet de George PAU-LANGEVIN : Tél. 01 53 69 26 74

Cabinet d'Axelle LEMAIRE : Tél. 01 53 18 44 50